

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept février, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 février 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances au Théâtre Pierre Fresnay, Salle Yvonne Printemps, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRÉSENTS :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, M.KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme MAKUNDA TUNGILA (pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

M. GODARD (pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme CAUZARD (pouvoir à Mme LACOUTURE)

M. MELO DELGADO (pouvoir à M. BAY)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M.KEBABTCHIEFF qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- PRESENTATION D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE, REMIS EN SEANCE : DEMANDE D'APPROBATION DU CARACTERE D'URGENCE

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Arrivée de Madame Gabriela Santa Cruz Bustamante à 19h03.

III- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

IV- Installation d'une nouvelle conseillère municipale : Madame Karine LAMBERT

V- POINT SUPPLEMENTAIRE REMIS SUR TABLE EN SEANCE

**Solidarité pour la Turquie et la Syrie sinistrées : Attribution d'une subvention exceptionnelle
Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- DÉCIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 20 000 euros correspondant à un soutien à hauteur de 10 000 euros pour la Turquie sinistrée et de 10 000 euros en faveur de la Syrie sinistrée ;
- DIT que cette subvention sera versée à la Fondation de France dans le cadre de l'appel à la solidarité nationale pour la Turquie et la Syrie sinistrées ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI- AFFAIRES GENERALES

1) Désignation de représentants du Conseil municipal au sein des Commissions Permanentes communales

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- DÉSIGNE les membres composant la Commission « Attractivité du territoire et Cadre de vie » à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. B. BLANCHARD
- (1) - M. E. RAVIER
- (1) - Mme S. DAHMANI
- (1) - M. B. ANNOUR
- (1) - Mme M. GUTIERREZ
- (1) - M. Y. KHINACHE
- (1) - Mme N. DE CARLI
- (1) - Mme C. CHESNEAU
- (1) - Mme APARICIO TRAORE
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - M. D. JOBERT
- (4) - M. JF. BAY

- DÉSIGNE les membres composant la Commission « Education et Apprentissages », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - Mme J. DUPUY
- (1) - M. Y. CARON
- (1) - Mme K. LAMBERT
- (1) - M. B. ANNOUR

- (1) - Mme F. DEHAS
- (1) - Mme V. MAKUNDA TUNGILA
- (1) - Mme C. YAHYA
- (1) - M. JN. PICHON
- (2) - Mme K. LACOUTURE
- (3) - Mme V. BARIL
- (4) - M. C. MELO DELGADO

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Solidarité et Cohésion sociale », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - Mme C. CABOT
- (1) - Mme A. MEZIERE
- (1) - M. JN. PICHON
- (1) - M. N. GODARD
- (1) - Mme F. GUEDJ
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - Mme N. BENLAHMAR
- (1) - M. Y. CARON
- (1) - M. M. KEBABTCHIEFF
- (2) - Mme C. CAUZARD
- (3) - Mme V. BARIL
- (4) - M. C. MELO DELGADO

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Affaires Générales, Finances », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. D. LEDEUR
- (1) - Mme V. CASTRO FERNANDES
- (1) - Mme S. DAHMANI
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (1) - Mme C. CHESNEAU
- (1) - M. M. KEBABTCHIEFF
- (1) - Mme C. CABOT
- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - M. B. BLANCHARD
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - M. D. JOBERT
- (4) - M. JF. BAY

- (1) liste « Ensemble, renforçons nos liens »
- (2) liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »
- (3) liste « Ermont Renouveau »
- (4) groupe « Envie d'Ermont »

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 33

Abstentions : 2 (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

2) **Modification de la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PROCEDE** à l'échange de poste entre un membre titulaire et un membre suppléant, et ce dans le respect de la représentation proportionnelle, au sein de la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres présidée par le Maire (5 titulaires et 5 suppléants) :

Commission d'Appel d'Offres	
Titulaires	Suppléants
(1) Didier LEDEUR (1) Vania CASTRO FERNANDES (1) Carole CHESNEAU MUSTAFA (1) Joëlle DUPUY (2) Carole CAUZARD	(1) Benoît BLANCHARD (1) Joël NACCACHE (1) Jean-Noël PICHON (1) Céline CABOT (2) Karine LACOUTURE

(1) liste "Ensemble, renforçons nos liens"

(2) liste "Ermont citoyen, la Gauche rassemblée "

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 33
Abstentions : 2 (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

3) Modification de la liste des Conseillers municipaux, membres de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉSIGNE** les 5 conseillers municipaux devant siéger au sein de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

<i>M. PICHON</i>	<i>Liste « Ensemble, renforçons nos liens »</i>
<i>M. BLANCHARD</i>	<i>Liste « Ensemble, renforçons nos liens »</i>
<i>M. RAVIER</i>	<i>Liste « Ensemble, renforçons nos liens »</i>
<i>Mme CABOT</i>	<i>Liste « Ensemble, renforçons nos liens »</i>
<i>Mme CAUZARD</i>	<i>Liste « Ermont Citoyens, la Gauche Rassemblée »</i>

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 33
Abstentions : 2 (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

4) Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** les délégués du Conseil municipal au sein du Comité syndical du SIGEIF, comme suit :

- *M. Didier LEDEUR* en tant que délégué titulaire
- *M. Gilles LAROZE* en tant que délégué suppléant

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 33
Abstentions : 2 (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

5) Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'association SYNCOM (Aide à la gestion des travaux de voirie)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉSIGNE** les délégués du Conseil municipal au sein de l'association SYNCOM, comme suit :

- *M. Youcef KHINACHE* en tant que délégué titulaire
- *M. Maxime KEBABTCHIEFF* en tant que délégué suppléant

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 33
Abstentions : 2 (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

6) Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise (SMGFAVO)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉSIGNE** les délégués du Conseil municipal au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion de la fourrière animale du Val d'Oise (SMGFAVO), comme suit :

- *M. Joël NACCACHE* en tant que délégué titulaire
- *Mme Nathalie DE CARLI* en tant que déléguée suppléante

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 33
Abstentions : 2 (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

- 7) **Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du conseil de l'école maternelle Louis Pasteur**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- DÉSIGNE Mme Karine LAMBERT en tant que représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'établissement de l'école maternelle Louis Pasteur.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 33
Abstentions : 2 (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)
- 8) **Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association l'IMPRO Les Sources**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- DÉSIGNE Mme Gabriela SANTA CRUZ BUSTAMANTE pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « L'IMPRO Les Sources ».
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 33
Abstentions : 2 (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)
- 9) **Recensement de la population 2023 : rémunération des agents recenseurs**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- DÉCIDE de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un forfait de 1 600 euros bruts ;
- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 10) **Démocratie de proximité : Création du statut d' élu référent et d'habitant référent, approbation de la charte des élus et habitants référents, approbation du découpage de la ville en dix périmètres**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- APPROUVE la charte des élus référents ;
- APPROUVE la charte des habitants référents ;
- APPROUVE le découpage de la ville en 10 périmètres ;
- DÉSIGNE les élus référents suivants :
 - o Monsieur Yannick CARON, titulaire et Madame Florence GUEDJ, suppléante pour le périmètre dénommé Cernay ;
 - o Monsieur Jean-Noël PICHON, titulaire et Madame Nathalie de CARLI, suppléante pour le périmètre dénommé Centre-ville ;
 - o Monsieur Gilles LAROZE, titulaire et Madame Karine LAMBERT, suppléante pour le périmètre dénommé Jules Ferry ;
 - o Monsieur Etienne RAVIER, titulaire et Monsieur Maxime KEBABTCHIEFF, suppléant pour le périmètre dénommé Gare d'Ermont-Eaubonne ;
 - o Monsieur Nicolas GODARD, titulaire et Madame Cathy YAYA, suppléante pour le périmètre dénommé Les Passerelles ;
 - o Madame Manuela GUTIERREZ, titulaire et Madame Carole CHESNEAU MUSTAFA, suppléante pour le périmètre dénommé Les Carreaux ;
 - o Madame Vania CASTRO FERNANDES, titulaire et Madame Angélique MEZIERE, suppléante pour le périmètre dénommé Les Espérances/Arts ;
 - o Monsieur Brahim ANNOUR, titulaire et Madame Fazila DEHAS, suppléante pour le périmètre dénommé Les Chênes (sud) ;
 - o Madame Assetou APARICIO TRAORE, titulaire et Madame Virginie MAKUNDA TUNGILA, suppléante pour le périmètre dénommé Balzac/Bapaume/Rossignaux (Chênes nord) ;
 - o Monsieur Benoit Blanchard, titulaire et Madame Saliha DAHMANI, suppléante pour le périmètre dénommé Gros Noyer.**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 32 Pour : 28**
Abstentions : 4 (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau ») ; (M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « Envie d'Ermont »)
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée », ne prennent pas part au vote

11) Démocratie de proximité : Création d'un budget participatif et approbation de son règlement

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le principe de la création d'un budget participatif pour un montant de 150 000 € dans les conditions prévues par le règlement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dernier ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

12) Réalisation de travaux au sein des locaux de la Police Municipale : demandes de subventions auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des Collectivités - Val d'Oise-Territoires » et auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise pour l'adaptation des locaux de police municipale dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires », à hauteur de 25% du montant total hors taxe des travaux et une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics, à hauteur de 30% du coût hors taxe des aménagements ;
- AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant les notifications de subventions sans que cela ne créé aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

13) Acquisition et équipement de véhicules destinés à la Police Municipale : demandes de subventions auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds Départemental d'aides à l'investissement des Collectivités - Val d'Oise-Territoires » et auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise pour le soutien au développement des véhicules de police municipale dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires », à hauteur de 25% du montant avec un plafond de 40 000 € hors taxe par véhicule et une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics à hauteur de 30% du coût hors taxe des véhicules ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

14) Renouvellement de la Convention de partenariat, en union de collectivités, pour l'organisation de formations à l'armement des Policiers municipaux

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation de formations en union de collectivités, ainsi que tout document y afférent et avenant ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

15) Détermination des indemnités de fonction des élus municipaux dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire globale

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2022/124 du Conseil municipal du 23 septembre 2022 et la remplace par les dispositions suivantes ;
- **ADOpte** les indemnités maximales pour le Maire et les 10 Adjointes au Maire, pour constituer l'enveloppe globale :
 - a) le Maire : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 90% (taux maximal de la strate) ;

- b) les 10 Adjoints au Maire : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 33% (taux maximal de la strate) multiplié par 10;
- **FIXE**, dans le cadre de cette enveloppe globale (hors majorations), les taux des indemnités de fonctions du Maire, des 10 Adjoints au Maire, des 4 Conseillers Municipaux Délégués et des 20 autres Conseillers Municipaux, comme suit :
- Indemnité du Maire : L'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 60,122% ;
 - Indemnité des 3 premiers Adjoints au Maire : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 27,67% ;
 - Indemnité des 7 autres Adjoints au Maire : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 21% ;
 - Indemnité des 4 Conseillers Municipaux Délégués : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 8,621% ;
 - Indemnité des 20 autres Conseillers Municipaux : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 2.05%.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

16) Détermination des majorations applicables aux indemnités de fonction des élus municipaux votées dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire globale

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** les dispositions de la délibération n°2022/125 du Conseil municipal du 23 septembre 2022 et les remplace par les suivantes :

I. APPLIQUE :

➤ **Au Maire :**

- la majoration de de 110%, au titre de la perception au cours d'un des trois derniers exercices de la dotation de solidarité urbaine ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 110% (taux maximal de la strate supérieure) multiplié par 60,122% (taux de la première répartition) et divisé par 90% (taux maximal de la strate) ;
- et la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton) ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 60,122% (taux de la première répartition).

➤ **Aux 3 premiers Adjoints au Maire :**

- la majoration de de 44%, au titre de la perception au cours d'un des trois derniers exercices de la dotation de solidarité urbaine ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 44% (taux maximal de la strate supérieure) multiplié par 27,67% (taux de la première répartition) et divisé par 33% (taux maximal de la strate) ;
- et la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton) ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 27.67% (taux de la première répartition).

➤ **Aux 7 autres Adjoints au Maire :**

- la majoration de de 44%, au titre de la perception au cours d'un des trois derniers exercices de la dotation de solidarité urbaine ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 44% (taux maximal de la strate supérieure) multiplié par 21% (taux de la première répartition) et divisé par 33% (taux maximal de la strate) ;
- et la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton) ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 21% (taux de la première répartition).

- **Aux 4 Conseillers Municipaux Délégués :** application de la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton), soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 8.621% (taux de la première répartition).

II. ET PRECISE QUE :

- a) Le montant des indemnités de fonctions des élus de la Commune suivra l'évolution du traitement de base des fonctionnaires ;
- b) Le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions allouées aux élus de la Commune sera annexé à la présente délibération ;
- c) Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

17) Modification du tableau des effectifs

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PROCEDURE** aux créations de poste conformément au tableau ci-dessous :

NOMBRES	EMPLOIS A CREER	GRADES OUVERTS	SERVICES	MOTIFS
4	Policiers municipaux	Gardien-Brigadier ; Brigadier-Chef Principal	Tranquillité Publique	Recrutement
1	Assistante administrative	Adjoint administratif ; Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Evènementiel	Recrutement
5 postes				

- **DECIDE** que tous les emplois vacants (catégorie C) peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

VII - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

1) Désaffectation et déclassement des logements du groupe scolaire Alphonse DAUDET, parcelle cadastrée section AM n° 504p, sise rue du Général Decaen

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **CONSTASTE** la désaffectation de l'usage du public et de tout service public des biens à usage de logements ainsi que du terrain d'assiette, parcelle cadastrée section AM n° 504p, sise rue du Général Decaen, d'une contenance de 994 m² environ ;
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public des biens à usage de logements ainsi que du terrain d'assiette, parcelle cadastrée section AM n° 504p, sise rue du Général Decaen, d'une contenance de 994 m² environ, en vue de la cession des pavillons sis 46 à 52 rue du Général Decaen, à usage d'habitation ;
- **DIT QUE** les biens à usage de logements ainsi que le terrain d'assiette, parcelle cadastrée section AM n° 504p, d'une contenance d'environ 994 m², relèvent du domaine privé de la commune à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

2) Cession d'un bien communal à usage d'habitation sis 46 rue du Général Decaen

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** la cession du bien à usage d'habitation sis 46 rue du Général Decaen, parcelle cadastrée section AM n° 504p, d'une contenance d'environ 450 m² appartenant à la Ville ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de cet immeuble dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun, et à signer tous actes relatifs à cette cession ;
- **FIXE** le prix de cession à TROIS CENT TRENTE MILLE EUROS (330 000 euros) hors frais de notaire ;
- **INDIQUE** la désignation de l'immeuble à céder :

Pavillon sis 46 rue du Général Decaen :

A détacher de la parcelle cadastrée section AM n° 504p, un terrain d'angle de 450 m² environ, attenant au groupe scolaire Alphonse DAUDET, comprenant un pavillon de type 4 d'une surface au sol de 93,82 m² :

- Comprenant : au rez-de-chaussée une entrée, un toilette, une cuisine et un séjour ; à l'étage un palier, 3 chambres et une salle de bain avec toilette ; une dépendance aménagée au rez-de-chaussée.
- **FIXE** les modalités de cession comme suit :
 - La destination future du bien devra être maintenue à usage d'habitation ;
 - La vente sera passée sous forme d'acte notarié.
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que pouvoir est donné au Notaire, Maître François EYMRI, ou toute autre personne de l'office notarial EYMRI, sis 3 rue Cristino Garcia à EAUBONNE (95600) aux fins de représenter la Ville à l'acte ;
- **DIT** que la recette est inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

3) Cession d'un bien communal à usage de consigne vélos, sis place Nelson Mandela au profit de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** la cession du bien à usage de consigne vélos, sis Esplanade Nelson Mandela, parcelles cadastrées section AH n° 507, 511, 516 et 520, lot de volume n°2, d'une surface utile de 149 m², appartenant à la Ville ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce bien dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun, et à signer tous actes relatifs à cette cession ;
- **FIXE** le prix de cession à :
 - Lot de volume n° 2 : VINGT MILLE EUROS (20 000,00 euros) hors frais de notaire ;
- **FIXE** les modalités de la cession comme suit :
 - La destination future du bien devra être maintenue à usage de consigne vélos,
 - La vente sera passée sous forme d'acte notarié.
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que pouvoir est donné au Notaire, Maître François EYMRI, ou toute autre personne de l'office notarial EYMRI, sis 3 rue Cristino Garcia à EAUBONNE (95600) aux fins de représenter la Ville à l'acte ;
- **DIT** que la recette est inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

4) Cession du droit au bail à construction - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – Résidence les Primevères, sise 100 rue du Professeur Calmette

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** la cession du droit au bail à construction portant sur l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) - résidence les Primevères, sise 110 rue du Professeur Calmette, parcelles cadastrées section AC n°602 et 606, pour une contenance de 6 621 m², exploité par le groupe associatif ARPAVIE ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la cession du droit au bail à construction dans les conditions prévues au Code Générales des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun, et à signer tous actes relatifs à cette cession ;
- **FIXE** le prix de cession du droit au bail à construction à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (4 500 000,00 euros) hors frais ;
- **FIXE** les modalités d'acquisition comme suit :
 - La cession du droit au bail à construction sera passée sous forme d'acte notarié.
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que pouvoir est donné au Notaire, Maître François EYMRI, ou toute autre personne de l'office notarial EYMRI, sis 3 rue Cristino Garcia à EAUBONNE (95600) aux fins de représenter la Ville à l'acte ;
- **DIT** que la recette est inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

5) **Acquisition de la résidence à usage de logements foyers pour personnes âgées, foyer Jeanne d'ARC, sise 33 rue de la Petite Bapaume**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** l'acquisition par la Ville de l'ensemble immobilier à usage de logements foyers pour personnes âgées, foyer Jeanne d'Arc, sise 33 rue de la Petite Bapaume, parcelles cadastrées section AR 230 et AR 93 pour une contenance de 5 973 m² auprès de VAL PARISIS HABITAT ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun, et à signer tous actes relatifs à cette acquisition ;
- **FIXE** le prix d'acquisition à TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (3 800 000,00 euros), hors frais de notaire ;
- **FIXE** les modalités d'acquisition comme suit :
 - L'acquisition sera passée sous forme d'acte notarié.
- **DIT** que la Ville réglera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que pouvoir est donné au Notaire, Maître François EYMRI, ou toute autre personne de l'office notarial EYMRI, sis 3 rue Cristino Garcia à EAUBONNE (95600) aux fins de représenter la Ville à l'acte ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

6) **Autorisation de dépôt de permis de construire et de permis d'aménager pour différents projets de la Commune**

✓ **Autorisation de dépôt de permis de construire pour les opérations suivantes :**

- La création d'un auvent sur la façade sud de la Maternelle du Groupe Scolaire Victor Hugo sis rue de l'Est,
- Le ravalement avec isolation thermique des bâtiments A et B du Groupe Scolaire Victor Hugo sis rue de l'Est,
- Mise en accessibilité de l'annexe de l'ancien conservatoire, sis 44 rue de Stalingrad
- Le réaménagement du Pavillon Richepin pour la création de la Maison des Arts.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux travaux suivants :
 - Création d'un auvent sur la façade sud de la maternelle Victor Hugo sise rue de l'Est,
 - Ravalement avec isolation thermique des bâtiments A et B du Groupe Scolaire Victor Hugo sis rue de l'Est,
 - Mise en accessibilité de l'annexe de l'ancien conservatoire sis 44 rue de Stalingrad,
 - Mise en conformité du pavillon sis 160 rue Jean Richepin.
- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de demande de permis de construire et déclarations préalables de travaux, ainsi que toute autre autorisation d'urbanisme correspondante et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

✓ **Autorisation de dépôt d'un permis de démolir concernant la Maison des Associations située au 2 rue Hoche**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à la démolition de la Maison des Associations, 2 rue Hoche ;
- **AUTORISE** le Maire déposer les dossiers de demande de permis de démolir, ainsi que toute autre autorisation d'urbanisme correspondante et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30

Contre : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée ») ; (M. JOBERT, Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

- 7) **Réfection du parquet, de l'isolation et de la peinture du Gymnase du complexe sportif Gaston Rébuffat : demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du Conseil Régional Ile-de-France**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise, à hauteur de 25% du coût total de l'opération d'investissement, ainsi qu'auprès de la Région Ile-de-France, à hauteur de 20%, pour des travaux de réfection du parquet, de l'isolation et de la peinture du Gymnase du complexe sportif Gaston Rébuffat ;

-**AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant les notifications de subventions sans que cela ne créé aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 8) **Réalisation de travaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) : demande de subvention auprès de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2023 ;

-**AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne créé aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 9) **Requalification du parc de la Place Jacquet : demandes de subventions auprès de la Région Ile de France dans le cadre de son Plan Vert et de son appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Retour de la Nature en ville » et également auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires »**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vert et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en ville » pour les travaux de réhabilitation d'un parc place Jacquet, ouvert au public, mais également pour les études pré-opérationnelles ainsi qu'une subvention auprès du Département du Val d'Oise ;

-**AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant les notifications de subventions sans que cela ne créé aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 32 Pour : 32

Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée », ne prennent pas part au vote

- 10) **Rénovation énergétique au niveau de l'éclairage public et au sein des complexes sportifs M. Berthelot, R. Dautry et V. Hugo : demandes de subventions auprès du Département du Val d'Oise, de la Région Ile-de-France et de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise, à hauteur de 25% du coût total de l'opération d'investissement pour le remplacement de l'éclairage public, ainsi qu'auprès de la Région Ile-de-France, à hauteur de 20%, pour chaque opération de remplacement des éclairages existants au sein des complexes sportifs M. Berthelot, R. Dautry et V. Hugo et enfin, auprès de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2023 ;

-**AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant les notifications de subventions sans que cela ne créé aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 11) **Construction d'une cuisine centrale en liaison chaude : demande de subvention auprès de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2023 ;
 - **AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 12) **Extension de la Ferme Pédagogique : demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vert**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vert pour l'extension de la Ferme Pédagogique ;
 - **AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 13) **Application du tarif réduit pour les groupes de minimum 10 personnes sur toute la programmation du théâtre Pierre Fresnay**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** l'application d'un tarif réduit pour les groupes de minimum 10 personnes sur l'ensemble des catégories pour toute la programmation (théâtre et cinéma) du théâtre Pierre Fresnay ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 14) **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Amicale du Personnel », dans le cadre de la prise en charge des repas pour la soirée du personnel de la Ville d'Ermont**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 16 500,00 euros au profit de l'association « Amicale du Personnel » ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

VIII - EDUCATION ET APPRENTISSAGES

- 1) **Conservatoire à Rayonnement communal : perception d'une subvention de la Société des Editeurs et des Auteurs de Musique (SEAM) dans le cadre de la constitution d'une parthothèque**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** la convention de financement entre la SEAM et la Ville d'Ermont ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tous documents y afférent et avenants ultérieurs ;
 - **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 250 € versée par la SEAM au titre de l'aide aux parthothèques ;
 - **DIT** que la recette correspondante est inscrite au budget primitif 2023.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 2) **Signature d'une convention de partenariat avec le Département du Val d'Oise dans le cadre du projet « En scène! »**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Département du Val d'Oise dans le cadre du projet « En scène ! » ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent et avenant ultérieur.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 3) **Signature d'une convention portant sur une entente pour la mise en commun de ressources entre conservatoires**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- **APPROUVE** la convention portant sur une entente pour la mise en commun de ressources entre conservatoires ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent et avenants ultérieurs.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 4) **Signature d'une convention pour l'accueil d'une audition en partenariat avec l'association « Petites Mains Symphoniques »**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- **APPROUVE** les termes de la convention pour l'accueil d'une audition en partenariat avec l'association « Petites Mains Symphoniques » ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent et avenant ultérieur.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 5) **Approbation d'un modèle de convention d'accueil d'expositions temporaires au Conservatoire à Rayonnement Communal**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- **APPROUVE** le modèle de convention d'accueil d'expositions temporaires au sein du Conservatoire à Rayonnement Communal ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ces conventions d'accueil d'expositions, ainsi que tous documents y afférent et avenants ultérieurs.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 6) **Conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ) : Approbation du règlement des élections**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- **APPROUVE** le règlement des élections du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes pour le prochain mandat 2024/2026 et suivants.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 7) **Conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ) : Contrat d'engagement**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- **APPROUVE** le contrat d'engagement du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes pour le prochain mandat 2024/2026 et suivants.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 8) **Dérogations scolaires : approbation des modifications apportées au règlement intérieur des inscriptions scolaires de la Commune d'Ermont, inclus dans le règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude dirigée**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur des inscriptions scolaires de la Commune d'Ermont, notamment son article 3 portant sur les dérogations à la carte scolaire, inclus dans le règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude dirigée.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35
- 9) **Aide financière aux projets de sorties et de séjours scolaires proposés par le collège Jules Ferry sur l'année scolaire 2022/2023**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- **ATTRIBUE** les subventions suivantes au collège Jules Ferry :

	J. Ferry	Proposition de subvention
1	Championnats de Rubiks'Cube	480,00 €
4	Séjour de l'AS en Bretagne	800,00 €

- DIT que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2023.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 34

Pour : 34

Madame Lacouture ne prend pas part au vote

IX - FINANCES

1) Taxes directes locales pour 2023 : vote des taux communaux

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE de fixer les taux d'imposition tels que ci-dessous :

♦ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,22 %

♦ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,41 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

- AUTORISE le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

2) Approbation des rapports n°1 et n°2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- APROUVE le Rapport n° 1 de la CLECT du 31 août 2022 relatif à l'évaluation des charges transférées 2022 au titre de la compétence :

- Prévention spécialisée

- APPROUVE l'attribution de compensation définitive 2022 pour un montant de 1 677 053 € ;

- APPROUVE le Rapport n° 2 de la CLECT du 31 août 2022 relatif à l'évaluation des charges transférées 2022 au titre de la compétence :

- ZAC Ermont-Eaubonne.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

3) Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Ermont - exercice 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- ATTRIBUE au Centre Communal d'Action Sociale une subvention complémentaire de 620 000 € au titre de l'exercice 2023 ;

- DIT que le versement de cette subvention complémentaire est consenti sur la base des crédits ouverts au Budget Primitif 2023 ;

- AUTORISE le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 32

Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h19.



Pour extrait conforme,

Le Maire

Conseiller départemental du Val d'Oise

Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 17 février 2023 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

PUBLIÉ le 24 FEVRIER 2023